



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 31 mai 2016**

Convocation en date du 24 mai 2016

L'an deux mil seize, le trente et un, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

Etaient présents : Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mme Annick RAMBOT, Mme Véronique MOUSSY, Mr Jacques GUILBOT, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, , Mme Sonia DOS REIS, Mme Anne GAUTHERON, Mme Joëlle CHABERT, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Nadine ROCHE, Mr BERAUD Olivier

Absents représentés : Mr Camille SCHLITTER donne pouvoir à Mme Joëlle CHABERT
Mme Hélène CONDUCTIER donne pouvoir à Mme Isabelle DUMAZET

Absents excusés : Mr Daniel BLANC

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 03 mai 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – SUBVENTIONS 2016 :

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le vote des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	en €
St Pierre Chante	450
Club de l'Amitié	300
CNP Club Nautique de la Platière	450
Flashdance	2000
Aviron Pétribocien	700
Subvention exceptionnelle	300
Association. sportive collège Gaston Baty	110
Sou des Ecoles	3 300
Riveraine Sports	2000
J.A.D.	750
Ecole de musique Gambadon Maclas	50

Pilat tonic de Maclas	200
Association les Amis de l'île de la Platière	150
Association Don Sang Pélussin	100
Jeunes sapeurs pompiers	250
Team running Pilat	150
Saint Hubert	250
Subvention exceptionnelle	100
La Nautique	600
Association sportive St Jean	110
Groupement défense para-grêle	250
Foot Mont Pilat	400

II – ACQUISITION FONCIERE : PARTIE PARCELLE AA58 – CHEMIN DE PALOT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une partie de la parcelle AA 58, d'une surface approximative de 500 m² (à l'exclusion des garages) afin d'améliorer les conditions de passage et de stationnement de ce site.

Une promesse de vente a été conclue avec son propriétaire pour un montant de 20 000 € HT. Les frais annexes (géomètre, acte notarié, ...) seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve cette acquisition au prix de 20 000 .00 € HT, les frais annexes (géomètre, acte notarié, ...) seront à la charge de la commune. et précise que la commune sera représentée pour l'établissement de l'acte notarié par Maître Giraud-Viallet.

III – DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient de prendre des Décisions Modificatives concernant pour l'essentiel des écritures comptables, sans incidence budgétaire réelle,

✓ Budget communal

* DM N° 1 : Compte 6811 chapitre 042 : +15 700.00 €
Compte 6681 chapitre 042 : -15 700.00 €

* DM N°2 : Compte 28041581 chapitre 40 : + 35.00 €
Compte 28132 chapitre 040 : + 32.00 €
Compte 10223 chapitre 10 : - 67.00 €

✓ **Budget assainissement**

- * DM N°1 : Compte 1641 chapitre 016 : + 22 600.00 €
- Compte 1641 chapitre 040 : - 22 600.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les Décisions Modificatives.

IV – TARIFS PERISCOLAIRES, TAP, CENTRE DE LOISIRS

a) Restaurant scolaire :

Monsieur CHAMPELEY rappelle au Conseil Municipal les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2015-2016 et propose le maintien de ces tarifs pour 2016-2017

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, le maintien des tarifs suivants pour 2016-2017 :

- prix d'un repas enfant : 4,30 €
- prix d'un repas adulte : 5,20 €
- prix pour un repas pris à la cantine dont les parents fournissent les denrées alimentaires (cas particuliers d'allergies alimentaires) : 1,50 €

DIT que ces tarifs, après déduction de la prise en charge communale, comprennent une part « fourniture du repas » (1.36€) et une part « garde des enfants » (2.94€).

b) Centre de Loisirs

Monsieur CHAMPELEY annonce que la commission propose de maintenir les tarifs existants.

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le maintien des tarifs du centre de loisirs jusqu'à fin 2016.

Quotient familial	Journée	½ journée	Repas	Sortie	Autres activités	Intervenant ½ journée	Supplément Extérieur ½ journée
Jusqu'à 450	13,50 €	7,80 €	4,40 €	12,50 €	7,80 €	2,40 €	2,35 €
Entre 450 et 700	14,00 €	8,00 €	4,40 €	12,90 €	7,90 €	2,50 €	2,45 €
Plus de 700	14,50 €	8,20 €	4,40 €	13,40 €	8,00 €	2,60 €	2,55 €

c) Temps d'animation périscolaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide le maintien des tarifs en vigueur :

- * 3 € la demi-journée pour l'inscription du 1er enfant,
- * 2,5 € la demi-journée pour l'inscription du 2me enfant,
- * 2 € la demi-journée pour toute inscription à partir du 3me enfant.

- PRECISE que ces tarifs seront applicables pour l'inscription de la fratrie à une même date.

d) Garderie périscolaire :

Monsieur CHAMPELEY rappelle au Conseil Municipal les tarifs de la garderie scolaire pour l'année 2015-2016 et propose le maintien de ces tarifs pour l'année scolaire 2016-2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

VOTE les tarifs suivants ainsi qu'une pénalité de retard de 5€.

Quotient familial	½ heure en €	1 heure en €
de 0 à 1000 €	1,44	2,88
+ de 1000 €	1,47	2,94

V – REDEVANCES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

a) Bar Pause Café :

Le Maire rappelle que l'exploitant du bar Pause Café paye une redevance annuelle à la commune en raison de l'occupation du domaine public par une terrasse permanente place de la Mairie d'un montant de 240 €. Il soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal la reconduction pour 1 an de cette autorisation de voirie et propose de maintenir le montant de la redevance 2016 à 240 €.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de reconduire l'autorisation de voirie pour 1 an et de maintenir son montant à 240 € pour 2016.

b) Restaurant du Port :

Monsieur le Maire rappelle que l'exploitant du restaurant du Port a installé une terrasse permanente, de plus petite superficie, sur le domaine public.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de reconduire l'autorisation de voirie pour un an et de maintenir son montant à 150 € pour 2016.

VI – PROJET VIDEO-PROTECTION

Monsieur Jacques GUILBOT rappelle le projet de vidéo-protection sur la commune. Il fait part d'une rencontre et d'une démonstration qui a eu lieu sur une commune équipée d'un système de vidéo-protection. Lors d'un prochain Conseil Municipal, des précisions seront apportées concernant le matériel qui pourrait être utilisé ainsi que les devis correspondants.

VII – SUPPRESSION PASSAGE A NIVEAU VOIE FERREE : AMENAGEMENT PASSAGE PIETON DU BATALON

Mr Pierre-Marie CHEVAL rappelle au Conseil Municipal le projet d'un aménagement d'un passage piéton et suppression du passage à niveau proposé et financé par la SNCF. Il rappelle également le nouveau tracé piéton qui longe le Batalon sur les berges existantes en rive gauche en reliant la route de Palot et l'avenue de la gare.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 16 pour, 2 contre donne son accord à la SNCF pour la suppression du passage à niveau et l'aménagement du passage piéton du Batalon.

VIII – INDEMNITES GARDIEN DE L'EGLISE:

Le Conseil Municipal, à la majorité, 12 pour et 6 contre, décide de reconduire l'indemnité de gardiennage de l'Eglise de Saint Pierre de Bœuf à 474,22 € pour 2016.

IX – AFFAIRES DIVERSES :

1. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la prise en charge des frais de transports des agents participant aux épreuves de concours ou examens.

Le Conseil Municipal, à la majorité, 11 pour et 7 contre, adopte la prise en charge des frais de transports des agents participant aux épreuves de concours ou examens.

2. Mr Pierre-Marie CHEVAL rappelle au Conseil Municipal le projet de déplacement de la barrière de sécurité, avenue du Rhône, côté gauche dans le virage après la salle polyvalente, afin de créer un accès piéton qui relie la base de Loisirs et le parking de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, à la majorité, 1 abstention et 17 pour, approuve le déplacement de la barrière de sécurité, pour un montant de 3 744 € HT .

3. Achat d'un marteau pneumatique d'un montant de 328.10 € HT mis à la disposition de la mémoire pétribocienne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
N°31-05-2016-1	Subventions aux associations – année 2016
N°31-05-2016-2	Acquisition foncière : partie parcelle AA58 – chemin de palot
N°31-05-2016-3	Tarifs garderie périscolaire 2016-2017
N°31-05-2016-4	Tarifs restaurant scolaire 2016-2017
N°31-05-2016-5	Tarifs Temps d'Animation Périscolaire 2016-2017
N°31-05-2016-6	Tarifs Centre de Loisirs 2016
N°31-05-2016-7	Redevance pour occupation du domaine public – année 2016 – Bar «Pause Café»

N°31-05-2016-8	Redevance pour occupation du domaine public – année 2016 – « Restaurant du Port »
N°31-05-2016-9	Suppression passage à niveau voie ferrée ; aménagement passage piéton du Batalon
N°31-05-2016-10	Indemnités pour le gardiennage des églises communales – 2016
N°31-05-2016-11	Prise en charge des frais de transport pour les agents participant aux épreuves de concours ou examens
DM1	Décision modificative N°1 – Budget commune
DM2	Décision modificative N°2 – Budget commune
DM1	Décision modificative N°1 – Budget assainissement

La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY

Le Maire

Serge RAULT

